

## **Session d'Automne, 19-22 novembre 2002**

### **Exposé du Directeur Scientifique Jean-Claude Bernier.**

#### **Concours/Promotions :**

Les recommandations de la section ont toutes été suivies cette année, et un poste supplémentaire de CR2 a été obtenu au jury d'admission. Cependant, alors qu'en 2001 le taux de self-service (recrutements dans des laboratoires représentés dans la section) en section 17 était en dessous de la moyenne, il a été un peu trop élevé en 2002. Trois affectations sur dix se font dans le laboratoire où la thèse a été soutenue, mais toujours avec un postdoc entre-temps. La parité hommes/femmes est assez satisfaisante. C'est une préoccupation générale du CNRS, qui vient de créer une Mission "genre". CDD liés à la nouvelle limite d'âge aux concours CR2: il y a finalement eu 9 propositions faites en chimie, 4 candidats ont accepté, dont 2 en section 17 (Slatkov et Szunerits). Ce sont des CDD de 2 ans, reconductibles 1 an.

#### **Budget 2003 en baisse :**

Les autorisations de programmes (AP) devraient être voisines de celles de 2001 mais une baisse de 17 % est prévue pour les crédits de paiement (CP) soit environ 71 M€ en moins. Cependant, les reports de 2002 sur 2003 (113M€) éviteront un problème de trésorerie immédiat. Ainsi, en Chimie, les crédits aux unités 2003 seront sensiblement les mêmes qu'en 2002 (29 M€), ceci malgré la création de deux laboratoires avec de nouveaux locaux : ISIS à Strasbourg et IECB à Bordeaux. Cette diminution des CP est donc "acceptable" pour 2003, elle ne serait pas tenable si elle était reconduite en 2004. Il faudra donc veiller à bien planifier les dépenses en 2003, en particulier pour l'équipement mi-lourd, pour éviter d'accumuler à nouveau des reports. Il est possible d'anticiper les budgets pour accélérer les dépenses.

#### **Recrutements 2003 : 137 postes en moins pour l'ensemble du CNRS.**

La campagne sera donc de l'ordre de 350 postes (environ 480 en 2002) dont 21 interdisciplinaires, c'est-à-dire dont les jurys seront les nouvelles Commissions Interdisciplinaires (CID, voir ci-dessous). Pour la chimie 53 postes plus environ 4 interdisciplinaires (65 en 2002).

La campagne DR sera voisine de celle de 2002, grâce à un transfert de postes en surnombre. Pour la Chimie, 32 à 34 postes. Il faudra en 2003 continuer à penser aux dossiers ciblés valorisation pour les candidats DR (8% des postes).

En section 17:

5 DR2 banalisés.

1 DR2 affiché (Réponse moléculaire aux rayonnements X ionisants pour préparer une activité sur le futur synchrotron Soleil, affecté au Laboratoire de Chimie Physique - Matière et rayonnement, à Paris).

1 CR1 banalisé. 1 CR1 affiché (détection et dosage des traces et ultra traces de contaminants chimiques, affecté au Service Central d'Analyse à Vernaison).

5 CR2 banalisés. S'ajoutent à cela, deux postes affichés CID correspondant à des thématiques relevant de la section 17 (qui est dans les CID n° 2 et 4) Promotions DR2-DR1: 20 à 22 en chimie (16 à 18 en 2002).

De nouveaux CDD seront créés pour augmenter le nombre de stagiaires postdoc dans les labos. Il y en aura 215 pour l'ensemble du CNRS. Recrutements en avril 2003 pour 12 mois avec une prolongation possible de 8 mois. Ils seront ouverts aux candidats français et étrangers, avec mobilité obligatoire, sans limite d'âge. En chimie, il serait souhaitable d'utiliser ces CDD pour favoriser des collaborations internationales. La procédure n'est pas encore entièrement définie. Peut-être serait-il souhaitable de penser à des projets pouvant intéresser l'industrie pour envisager des co-financements.

### **Commissions Interdisciplinaires (CID) :**

Des sections pluridisciplinaires sont en projet (NB: au moment de la diffusion de ce compte-rendu, leur création est officielle et le processus électoral est en cours). Elles auront des statuts équivalents à ceux des sections actuelles du Comité National.

CID n°1 : Physique et chimie des interactions et des assemblages biologiques (sections n° 5, 15, 20, 21 et 25)

CID n°2 : Bio informatique, mathématiques et modélisation des systèmes biologiques (sections n° 1, 7, 17, 23 et 30)

CID n°3 : Cognition, langage, traitement de l'information : systèmes naturels et artificiels (sections n° 7, 29 et 34)

CID n°4 : Environnement continental : logiques et fonctionnements des écosystèmes (sections n° 10, 12, 17, 30 et 31)

CID n°5 : Astroparticules (sections n° 2, 3 et 14)

Au départ, la mission annoncée pour ces CID était uniquement de recruter des chercheurs sur des profils pluridisciplinaires. Mais dans le texte maintenant publié, elles ont a priori les mêmes fonctions que les sections. On peut même penser qu'elles préfigurent le redécoupage à venir des sections du Comité National. Chaque CID serait composée de 21 membres : 14 élus parmi les membres des sections du CN et 7 nommés.

Les CID fonctionneraient pour 2 ans à titre expérimental jusqu'au renouvellement des membres du CN. Seront éligibles tous les membres du Comité National (CN), des Conseils Scientifiques de Département (CSD) et du Conseil Scientifique du CNRS (CS). Seront électeurs les membres des sections du CN indiqués ci-dessus. Dans un premier temps, ces CID auront à gérer des postes mis au concours en 2003: 12 CR2, 11 CR1 et 9 DR2. Pour les CID concernant la section 17: CID 2 : 2 DR2, 2 CR1, 3 CR2 CID 4 : 2 DR2, 3 CR1, 3 CR2

La définition de ces CID a été faite dans l'urgence, un sérieux dysfonctionnement a été noté dans la communication entre, d'un côté, la direction du CNRS et de l'autre les sections du Comité National et le Ministère. Une rétention d'informations regrettable est à déplorer. L'arrêté d'ouverture des concours est prêt à la signature pour le 20 décembre... : les CA, CS et CTP ont voté favorablement, seul manque le vote des sections du CN.

Après discussion en séance, une majorité de la section 17 s'est positionnée contre. La discussion a été l'occasion d'exprimer nombre de critiques à l'égard de cette stratégie: le choix des CID semble arbitraire, bien des thèmes pluridisciplinaires ont été "oubliés": matériaux, énergie, etc. Le système apparaît rigide, alors qu'il faudrait une grande souplesse pour la composition de chaque jury de recrutement. Il s'agit d'une structure très lourde pour la mission annoncée (21 recrutements en 2003). En fait, il apparaît impossible de savoir si ces CID se limiteraient à une activité de jurys de concours, ou si des labos et des chercheurs en relèveraient comme pour les sections actuelles. On risque en "compensation" un raidissement disciplinaire des sections, d'autant plus que ce changement se place dans un contexte de réduction du nombre de postes au concours. Enfin, on peut craindre que l'expérimental ne soit plus tard reconduit sans

concertation. Finalement, après un refus majoritaire de voter pour la création des CID, et à la suite de pressions ubuesques de la Directrice Générale, une motion a été votée à l'unanimité par la section afin d'éviter une situation de blocage risquant de pénaliser le département Sciences Chimiques.

Motion de la section 17: La section 17 affirme son attachement à l'importance de l'interdisciplinarité au sein du CNRS comme elle l'a prouvé au cours des années passées. Elle participera activement à une discussion ouverte à l'établissement de moyens appropriés pour favoriser l'émergence de projets novateurs à travers des recrutements ciblés. En revanche, elle estime que le projet actuel des CID ne correspond ni dans sa forme, ni dans la définition des domaines couverts, à une solution optimale du problème et elle regrette qu'une concertation plus efficace n'ait pu être établie. Votée à l'unanimité le 19 novembre 2002.

### **Redécoupage du CN :**

La Directrice Générale estime que les sections du Comité National sont en place depuis trop longtemps, et que leurs contours doivent être redéfinis. Un début de concertation a eu lieu en juillet au CSD, puis en septembre avec les présidents de section. Objectif: mieux prendre en compte les évolutions disciplinaires, et au passage rééquilibrer le nombre de chercheurs évalués par section entre  $300 \pm 20$  et  $400 \pm 20$ . En chimie, ce dernier critère est déjà respecté. Une proposition de redécoupage de l'ensemble des sections de chimie a été présentée, sur la base de sous-communautés existantes dont les regroupements seraient modifiés par rapport aux sections actuelles. Le Directeur a demandé à la section d'y réfléchir et de faire éventuellement une autre proposition (voir plus bas).

### **ITA:**

La campagne de recrutement 2003 devrait être similaire à 2002 : grâce à 45 créations de postes et 37 transformations de TPN, la campagne permettra environ 790 embauches pour l'ensemble du CNRS, dont 76 pour la chimie. Les jurys de concours ITA fonctionnent mieux. Il y a une meilleure osmose entre le président et les ITA. Pour la participation aux comités d'évaluation des laboratoires, la règle est : un ITA est proposé si le labo évalué a plus de 20 ITA et IATOS. Dans les faits, cela sera vu au cas par cas.

### **Confirmation de l'affectation des entrants**

### **Renouvellement du contrat d'association d'unités**

Pour les laboratoires dont la section principale est la section 17, le classement est en groupes A, B et C (A: pas de problème; B: certains points, tels que stratégie ou organisation de labo, demandent une attention particulière; C: la reconduction du contrat n'est pas recommandée en l'état); A\* est une sorte de "mention spéciale" pour les laboratoires dont l'activité a été tout particulièrement appréciée.

Groupe A\*: Deronzier, Eisenstein

Groupe A: Dargelos, Donard, Halberstadt, Rayez, Simonoff

Groupe B: Garrigues

La création de nouvelle UMR a reçu un avis favorable pour la FRE2394, un avis défavorable pour les FRE2446 et 2415, ainsi que pour l'ESA1651 (dont la section principale n'est pas la 17).

Tous les laboratoires en renouvellement, dont la section principale est autre que la 17, ont reçu un avis favorable sans classement.

Les laboratoires en examen à deux ans ont tous reçu un avis favorable.

Quatre propositions de création de nouvelles Fédérations de Recherche (FR) ont reçu un avis favorable, ainsi que deux autres en renouvellement.

## **GDR**

Les quatre projets de création de GDR ont été classés:

- 1: Conceptions de microcapteurs électrochimiques pour la santé, l'environnement et la sécurité alimentaire.
- 2: Protéines membranaires et spectrométrie de masse.
- 3: Couleur et matériaux à effets visuels.
- 4: Microscopie fonctionnelle du vivant.

Les quatre demandes de renouvellement de GDR ont reçu un avis favorable

## **Ecole Thématiques**

Sur les huit projets examinés, cinq ont été classés :

- 1: Des atomes aux planètes, sur les chemins de la vie (Exobio '03)
- 2: Outils pour étudier la structure et la dynamique des peptides et des protéines.
- 3: Matériaux hybrides: propriétés et applications.
- 4: MIGAS 2003: vers la nano-électronique.
- 5: La science X ultra-rapide. Nouvelles applications des lasers et des synchrotrons.

## **Divers**

Toutes les demandes de changement d'affectation, de changement de section d'évaluation, de stage, de mise à disposition, d'intégration d'enseignants-chercheurs dans des unités CNRS, ont reçu un avis favorable.

On peut signaler qu'il ne s'agit pas d'un accord automatique, un dossier bien argumenté doit être présenté pour tous ces types de demande.

Tous les chercheurs recrutés en 2001 ont été titularisés.

Rappelons que la titularisation intervient maintenant après 12 mois, et non plus 18 comme précédemment. Toutes les propositions de changement de directeur d'unité ont reçu un avis favorable.

## **Formation**

Patrick Seta, nouveau chargé de mission auprès du département SC a présent l'organisation structurelle de la formation au niveau national (BNF), du département scientifique (DS) et au niveau régional.

Le BNF assure la coordination de la formation, son financement, son évaluation. Le chargé de mission du Département relayé par les correspondants formation du Comité national propose des orientations de formation en relation avec la politique scientifique du département et les priorités affichées par les unités, classe les Ecoles thématiques et recueille les offres et besoins des laboratoires pouvant être mutualisées au niveau national.

En Délégation les Assistantes de Recherche et Formation (ARF) élaborent le Plan Régional de Formation après analyse des Plans de Formation des Unités (PFU).

Les PFU sont élaborés par les Directeurs de Laboratoires en collaboration avec leur Correspondant Formation d'unité. Ils pourraient devenir obligatoires dans les rapports d'activité des labos. Les ARF assurent le soutien logistique et apportent des conseils précieux pour l'élaboration des dossiers de proposition d'Ecoles Thématiques, les PFU...

Principale Proposition 2003 :

Créer une culture de l'Etablissement (Valorisation, Communication, formation des entrants, élaboration sérieuse des PFU,...) Toujours garder à l'esprit que le PFU est un moyen de financer la formation. Le représentant de la section 17 participant au Comité d'évaluation d'un laboratoire devra remplir un questionnaire sur la formation, de préférence avec l'aide du directeur et du correspondant formation du laboratoire évalué. Une synthèse de ces questionnaires sera présentée à la prochaine réunion (janvier 2003) du Comité d'Orientation de la Formation du Département Sciences Chimiques.

## **Redécoupage du Comité National**

La section a formulé la proposition suivante de contours d'une éventuelle nouvelle section :

Physicochimie: Molécules, Milieux

La physicochimie étudie les mécanismes qui sous-tendent les réactions des molécules, leurs interactions ainsi que la dynamique de leurs assemblages. Elle crée des concepts et invente des méthodes d'étude indispensables aux autres secteurs de la chimie, à la physique, à la biologie et aux sciences de l'univers, disciplines avec lesquelles elle est liée par des interfaces fortes.

Actes élémentaires (activation, excitation, transfert d'électron, ...) Assemblages moléculaires : structure, dynamique, reconnaissance Interfaces, transport, spéciation Analyse théorique et construction de modèles  
Dates à retenir :

Bureau de la session de printemps : 9 janvier 2003 Session de printemps 2003 : 24-26 février 2003 Bureau des admissions : 27 février 2003 Auditions des candidats : 12-13 mai 2003 Délibérations : 14-16 mai 2003  
Les candidats DR2 ne seront pas auditionnés.

## **Informations et commentaires**

Le budget du CNRS 150 suppressions de postes de chercheurs dans les EPST, dont 137 au CNRS (50 DR2, 45 DR1, 42 CR2). Ceci correspond à 4 à 5 postes de moins par commission au CNRS. Ceci est à mettre en relation avec la création de 400 CDD (allocations de post-doctorat de 12 à 18 mois) et des 80 CDD spécifiques au CNRS pour les jeunes chercheurs nés en 1971-1972 (changement de la limite d'âge).

Le projet de loi de finances 2003 réaffirme l'institutionnalisation de la précarité des jeunes chercheurs. Il y a maintien des 4000 allocations de recherche revalorisées de 5,5%. D'autre part, les chercheurs qui seraient recrutés au CNRS dans le cadre de l'interdisciplinarité ne relèveraient pas d'une section du Comité National, mais seraient sous la coupe directe de la Direction Générale. Il y a création de 100 postes d'ITA de haut niveau. Il faut noter le recul très important des possibilités d'investissement au CNRS de 457 à 340 Millions d'euros. Ce budget constitue un important désengagement de l'Etat par rapport aux deux dernières années ce qui nous fait reculer derrière les pays dits avancés en matière de recherche publique.

Le gouvernement joue sur les reports de crédits non dépensés en 2002 sur une base de 450 Meuros pour les EPST. Ceci lui permet d'annoncer une perte de 1,3% (sans compter l'inflation de 2%). En fait, la perte des crédits de paiement du CNRS est de 17% (et de 5,6% pour la recherche universitaire). En revanche, les priorités politiques et thématiques affichées dans les Contrats d'objectifs sont réaffirmées fortement au détriment des autres disciplines. Les deux fonds du ministère qui permettent d'orienter la recherche sur les axes stratégiques cohérents avec ceux de l'Union européenne augmentent fortement: FNS: +42% et FRT: +29%. Le financement des incubateurs est prorogé et le financement de la recherche industrielle passe de 305 à 442 millions d'euros.

Un budget qui prépare la régionalisation de la recherche publique. Ce désengagement de l'Etat dans la recherche publique, hormis quelques thématiques très ciblées, doit être mis en relation avec la régionalisation, entreprise au pas de charge par le gouvernement Raffarin.

Le ministre de la Recherche, Claudie Haigneré, l'a confirmé (Grenoble le 26/09/02): " Il est de mon point de vue, souhaitable que soit reconnue, au plan constitutionnel, la légitimité de l'intervention directe, en concertation avec l'Etat, des différentes collectivités territoriales et notamment des régions, dans le développement de la recherche, de l'innovation et du potentiel d'enseignement supérieur sur leur territoire ." Le ministre précise la dimension territoriale de sa politique: "Elle consiste à déléguer, ou à partager, des missions que l'Etat avait antérieurement en responsabilité exclusive". Cette régionalisation est source de nombreuses questions et inquiétudes quant à la nature des décideurs, du rôle des instances, de la consultation des scientifiques et de la possible remise en cause des statuts de la fonction publique d'Etat. Elle appelle de notre part à tous une vigilance accrue.